

# DÉCLARATION SOCIALE DES INDÉPENDANTS

Articles L.114-12, L.131-6, L.136-3, R.115-5  
et D.642-3 du code de la Sécurité Sociale

# REVENUS 2016

NIR N° XXXX

XXX

xxx

XXX

Caisse RSI N° XXX

Gagnez en sérénité en effectuant votre déclaration sociale des indépendants sur [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)  
le site officiel des déclarations sociales : une solution rapide, facile et gratuite.

En déclarant vos revenus sur [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr), vous pourrez gérer au mieux votre trésorerie  
en demandant la régularisation anticipée de vos cotisations 2016.

## POURQUOI CETTE DÉCLARATION SOCIALE DES INDÉPENDANTS ?

La déclaration sociale des indépendants (DSI) permet de collecter le revenu servant de base, pour les travailleurs indépendants, au calcul des cotisations sociales obligatoires d'assurance maladie, maternité, vieillesse, invalidité-décès et allocations familiales, ainsi qu'au calcul des contributions sociales (CSG et CRDS).

RETOURNEZ CET IMPRIMÉ REMPLI AVANT LA DATE LIMITE INDIQUÉE CI-DESSUS  
AFIN D'ÉVITER UNE PÉNALITÉ POUR DÉCLARATION TARDIVE ET LA TAXATION D'OFFICE  
DE VOS COTISATIONS SUR UNE BASE FORFAITAIRE.

Coordonnées du comptable ou du conseil :

Nom : XXXX

Téléphone : XXXXXX

Adresse : XXXX

Courriel : XXXX

Ville : XXXXXXX

Code postal : XXX

Je soussigné(e), CERTIFIÉ SUR L'HONNEUR, l'exactitude des renseignements donnés et m'ENGAGE à signaler  
immédiatement les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement.

Coordonnées de l'assuré :

Fait à : ANGERS

Le : 10/05/2017

Signataire et qualité du déclarant

XXXX

Téléphone :

Courriel :

*La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, s'applique aux réponses faites sur ce formulaire par les personnes physiques. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès des organismes destinataires de ce formulaire. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausses déclarations pour obtenir ou faire obtenir, ou tenter de faire obtenir des prestations ou des allocations de toute nature qui ne sont pas dues (articles 313-1 à 313-3 et 441-6 du code pénal)*

# VOUS AVEZ EXERCÉ EN 2016 UNE OU PLUSIEURES ACTIVITÉ(S) NON SALARIÉE(S) NON AGRICOLE(S)

Indiquez les montants arrondis, sans les centimes, sans faire figurer de virgule ou de point.

Une seule déclaration doit être remplie pour l'ensemble des activités. Les personnes exerçant plusieurs activités doivent, le cas échéant, regrouper le montant total de leurs revenus soumis à un même régime d'imposition dans la ou les rubrique(s) correspondante(s). Vous trouverez une aide au remplissage, pour chaque rubrique, dans la notice explicative ci-jointe. Ne remplissez que les rubriques correspondant à votre situation.

## 1. Entreprises individuelles et sociétés soumises à l'IR

Si vous exercez une ou plusieurs activités non salariées non agricoles imposées à l'impôt sur le revenu (IR), sous forme individuelle ou en société, veuillez indiquer les revenus correspondants dans la ou les rubrique(s) ci-dessous :

Bénéfice **XA**  **OU** Déficit **XB**

Seule l'une des rubriques (XA ou XB) doit être renseignée (voir notice page 2 rubriques XA et XB).

Régimes micro-entreprises : Micro-BIC (ventes) **XC**  Micro-BIC (prestations) **XD**  Micro-BNC **XE**

Revenus exonérés à réintégrer **XF**   
(voir notice, rubrique XF)  
Ne concerne pas l'abattement du chiffre d'affaires des régimes micro.

## 2. EIRL et sociétés soumises à l'IS, agents généraux d'assurances (Régime des salaires)

Si vous exercez une ou plusieurs activités non salariées non agricoles imposées à l'impôt sur les sociétés (IS), sous forme individuelle ou en société, veuillez indiquer les revenus correspondants dans la ou les rubrique(s) ci-dessous (cette rubrique concerne également les agents généraux d'assurances et les mandataires non salariés des assurances ayant opté pour le régime des salaires) :

Rémunération **XG**

Dividendes **XH**   
(Les dividendes déjà déclarés en 2016 doivent être à nouveau inscrits, sauf SEL et EIRL, cf. document joint)

### 3. Cotisations obligatoires

**XI**

**XR**

A remplir obligatoirement, même si montant à 0.

### 4. Cotisations facultatives

**XJ**

## 5. Autres activités exercées en 2016

Éléments nécessaires à la détermination de l'activité principale.

Exercice d'une activité non salariée agricole

Bénéfice **WP**

Déficit **WN**

Bénéfices agricoles forfaitaires non fixés, cochez la case ci-contre :

Exercice d'une activité hors de France salariée ou non salariée dans un autre Etat de l'UE, EEE ou en Suisse

Si vous avez débuté en 2016 une activité salariée ou non salariée hors de France (dans un Etat de l'UE, de l'EEE ou en Suisse), veuillez nous en informer en cochant la case ci-contre : **XK**

Revenus d'activité non salariée dans un autre Etat de l'UE, EEE ou en Suisse (revenus exprimés en euros)

Bénéfice **XS**  Déficit **XT**

Nota : Remise Nette pour les débitants de tabac : **XO**

Option Formulaire électronique :